

VOLET SOCIAL : LES DES SONT JETES

Police municipale : l'AMF s'oppose à l'extension des compétences

Les directeurs de police municipale comportant plus de 40 agents se voient conférer la qualité d'agents de police judiciaire par la loppi 2 (projet de loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure) adoptée, le 16 février 2009, en première lecture, à l'Assemblée nationale. L'AMF s'est opposée à ce "transfert de compétences", le 4 mars 2010, justifiant ainsi son refus de répondre aux revendications sociales des syndicats.

La colère est montée d'un cran chez les policiers municipaux. Alors que le secrétaire d'Etat chargé des Collectivités locales, Alain Marleix espère faire aboutir son protocole destiné à "moderniser les polices municipales et rurales", l'intersyndicale (FO, CFDT, Unsa, Fa-Fapt, CGT) a annoncé, le 3 mars, qu'elle ne signerait pas le projet "en l'état" en raison de l'absence de volet social dans le projet du gouvernement. "Nous disons au gouvernement: assez de charger la barque des compétences sans aucune contrepartie sociale", ont-ils clamé d'une seule voix, en se référant aux nouvelles prérogatives que le projet de loi d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure (Loppsi), actuellement examiné par le Parlement, entend leur confier.

"Compenser les baisses d'effectifs de la police nationale"

Françoise Descamps-Crosnier, maire (PS) de Rosny-sur-Seine (78), présidente du groupe de travail FPT à l'Association des maires de France a affirmé que l'AMF s'oppose clairement à l'extension des compétences contenues dans le projet de Loppsi que vient d'adopter l'Assemblée nationale. Elle a également considéré que la sécurité publique est une mission régalienne qui doit être assurée par l'Etat. Certes, les collectivités ont un rôle à jouer, mais nous sommes opposés à ce désengagement croissant qui vise notamment à compenser les baisses d'effectifs de la police nationale par de plus grands pouvoirs aux policiers municipaux, a-t-elle précisé.

S'appuyant sur ces arguments, l'AMF estime donc ne pas pouvoir "répondre favorablement aux revendications syndicales et se dit contre toute revalorisation indiciaire, qui, au demeurant, ne peut pas être traitée de façon catégorielle mais à l'échelle de la FPT dans son entier". Les syndicats ont appelé les policiers municipaux à entrer dans l'action.

Réf : Le courrier des maires

Voici donc le dernier article paru dans les différents journaux de presse spécialisée de la FPT.

A la lecture de celui-ci, plus aucun doute ne peut subsister.

En effet, l'AMF s'est clairement positionnée sur la revalorisation des grilles indiciaires et nous renvoie, à juste titre, à la Catégorie à laquelle nous appartenons !!!

Néanmoins, l'AMF a une grande part de responsabilité dans la situation actuelle puisqu'elle a laissé, depuis plus de dix ans, les différents gouvernements déchargés un flot invraisemblable de prérogatives sur la filière Sécurité. Il est donc temps pour cette association de faire également sa propre analyse !!!

Aujourd'hui, elle s'insurge enfin contre le système...mais voilà, le mal est fait et il faut **désormais répondre aux promesses qui ont été faites aux Policiers municipaux !!!**

Question promesses, nous pouvons désigner certains éminents responsables qui ont souvent agités « le miroir aux alouettes » pour mieux nous faire avaler les pilules...

Toujours est – t – il que toutes les positions sont désormais affichées.

Une intersyndicale s'est enfin constituée. Elle refuse de signer le nouveau protocole d'accord et appelle l'ensemble des Policiers Municipaux (auxquels j'ajouterais les Gardes Champêtres) à entrer dans l'action.

J'espère que cette fois – ci **tous resteront unis** et que nous n'aurons pas à revivre le remake de 2006 où certains s'étaient démarqués...nous connaissons la suite !!!

Pour sa part, le SAFPT annonce qu'il sera **totalelement solidaire** des mouvements prévus par l'intersyndicale et appelle tous **les lecteurs de son site à la plus grande unité.**

La réussite ou l'échec des futures négociations dépendra sûrement de notre capacité à nous rassembler...

La première preuve de cette unité pourrait bien venir de **la pétition en ligne** qui est organisée et à laquelle je vous invite, si ce n'est déjà fait, à participer prestement.

Le SAFPT va d'ailleurs **écrire officiellement** aux Ministères concernés afin de faire connaître sa position !

Au regard des éléments fournis par les deux camps, **la situation semble bloquée** et on pourrait se diriger vers un dialogue de sourd, chacun restant campé sur ses positions.

Le SAFPT émettra dans ce courrier quelques propositions qui pourraient bien décanter la situation et donner une base de travail tout à fait acceptable et méritée !

Dès que cet écrit sera transmis, le SAFPT ne manquera pas de le publier sur son site !

A très bientôt !!!...

Bruno CHAMPION

Secrétaire Général National Adjoint

Du S.A.F.P.T